



APPRENTISSAGES INSTRUMENTAUX ET VOCAUX ATELIERS DE PRATIQUE COLLECTIVE



- Réinscriptions élèves AMA : priorité jusqu'au 02/07/2025
- Inscriptions à partir du 25/08/2025
- Le 06/09/2025 au Forum des Associations à Arradon

Reprise des cours à partir du 15 septembre 2025

Fin des cours le 20 juin 2026

AMA - ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE

Place du souvenir, 56610 arradon

musique.arradon56@gmail.com / arradon-musique.fr

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

• COORDONNÉES

PROFESSEURS	INSTRUMENTS	COORDONNEES
Yun-Sil PLANCHENAU	Piano, piano d'accompagnement	06 49 22 98 19 haidongumdo1977@gmail.com
Chantal DROSZEWSKI	Piano, jouer et s'accompagner	06 31 82 93 25 chantaldroszewski@gmail.com
Claude MARTIN-VIEL	Piano	06 16 59 57 95 claud.viel@yahoo.fr
Giovanni DROGO	Guitare acoustique & électrique, guitare d'accompagnement	06 22 91 88 45 drogo.giovanni.gd@gmail.com
Frédéric MOREL	Basse, guitare électrique & acoustique, ateliers musiques actuelles adultes	06 88 33 82 41 fred.morel78@wanadoo.fr
Jean-Sébastien MICHEL	Guitare, atelier musiques actuelles juniors, atelier découverte guitare	06 22 22 53 88 js.michel@hotmail.fr
Yannick PARANT	Batterie, atelier percussions	06 70 73 63 86 tam.compagnie@gmail.com
Yasmine MOHAMMEDI-KYD	Chant & technique vocale, atelier Chorale	06 84 19 12 37 yasmine.ama56@gmail.com
Liliana FRANCOIS	Violon	06 77 18 77 57 lilianaclavijoa@yahoo.com
Jean-Pierre MAUDET	Orgue à tuyaux	06 10 07 72 43 maudet.jp@free.fr
Barbara VAN CLEEFF	Formation musicale, alto	06.66.57.72.30 barbara.van.cleef.nuernberg@gmail.com
Sophie MARTIN	Eveil musical – 3 à 7 ans	martin.sophie@gmail.com



LES ENSEIGNEMENTS

• INFORMATIONS PRATIQUES

INSTRUMENT / DISCIPLINE	AGE mini conseillé	PROFESSEUR	JOUR						
			L	M	M				
Piano	7/8 ans	Yun-Sil Planchenault	L	M	M				
	6 ans	Chantal Droszewski	L		M	J			
	8 ans	Claude Martin-Viel	L		M				
Guitare acoustique & électrique, guitare d'accompagnement	8/9 ans	Giovanni Drogo	L					V	
Guitare, atelier musiques actuelles juniors, atelier découverte guitare	6/7 ans	Jean-Sébastien Michel		M	M	J	V		
Basse, guitare électrique & acoustique, ateliers musiques actuelles adultes	10/11 ans	Frédéric Morel		M					
Batterie, atelier percussions	7 ans	Yannick Parant			M	J			
Violon	6 ans	Liliana François			M				
Orgue à tuyaux	7 ans	Jean-Pierre Maudet				J	V		
Formation musicale, alto	6/7 ans	Barbara Van Cleeff	L		M				
Chant & technique vocale, atelier Chorale	10 ans, 15 ans	Yasmine Mohammedi-Kyd		M	M				
Eveil musical	3 ans	Sophie Martin			M				



- **Apprentissage instrumental et vocal**

- **Cours individuel ou en Duo** : 30, 45 ou 60 minutes

Les cours **Duo** sont proposés pour **le piano, la guitare, la batterie, le violon, l'alto et le chant**. Les élèves en cours Duo sont intégrés suivant l'avis du professeur.

- **Ateliers et pratiques collectives***

- **Atelier musiques actuelles adultes et juniors**

Tous les instruments sont bienvenus. Le répertoire abordé est très diversifié : rock, funk, soul, musique pop-électro, ...

- **Atelier percussions**

L'atelier percussions offre des opportunités variées : la possibilité pour un débutant de prendre du plaisir immédiatement, une pratique conviviale, le développement de l'écoute et de la rigueur, l'occasion pour ceux qui le souhaitent de se produire en public, la collaboration avec d'autres instrumentistes (accordéonistes, claviéristes,...).

- **Atelier chorale ados-adultes**

Ouverte à toute personne (ado et adulte) désireuse de pratiquer le chant polyphonique sans prérequis autre que la motivation ! En fonction des participants(es), la cheffe de cœur constitue les pupitres et dirige le groupe en équilibrant travail technique (respiration, justesse, rythme, ...), plaisir de chanter et satisfaction de construire collectivement un répertoire à partager.

- **Formation musicale**

La formation musicale est un outil essentiel pour accéder à l'autonomie de l'élève dans sa pratique instrumentale ou vocale, et développer sa créativité. La lecture des notes et le chant sont travaillés sur des œuvres du répertoire. Les enfants pratiquent la lecture rythmique à l'aide de percussions afin de développer leur faculté à mémoriser et à improviser.

- **Eveil musical pour les 3 à 7 ans (PS à CP)**

Formidable outil d'éveil global, les ateliers d'éveil musical offrent aux enfants la possibilité de découvrir très tôt l'univers musical et le plaisir de jouer eux-mêmes avec les sons.



TARIFS ANNUELS 2025/2026

ADHESION FAMILIALE à L'AMA (1 par foyer)		35€
 PRIX PAR ELEVE		
Cours INDIVIDUEL	<u>30 min</u>	<u>555 €</u>
	15 min. supplémentaires	278 €
Cours en DUO	<u>30 min</u>	<u>278 €</u>
	15 min. supplémentaires	142 €
ATELIERS & PRATIQUES COLLECTIVES*		
Formation musicale	60 min	
		85 €
		135 €
Eveil musical	45 min	135 €
Ateliers juniors & découverte guitare	45 min	
		135 €
		220 €
Atelier chorale ados-adultes	90 min	180 €
Ateliers adultes	Percussions 60 min	
	M.A. Adultes 90 min	
		180 €
- Avec cours individuel associé		250 €
- Sans cours individuel associé		

*sous réserve du nombre d'inscrits – minimum 6 élèves/cours

Réduction familiale – 50€ : à partir du 2^{ème} enfant – de 18 ans inscrit à un cours (individuel ou duo), applicable une seule fois.

AIDE COMMUNALE en fonction du quotient familial.

Dossier sur arradon.com/Education-jeunesse, à déposer avant la mi-octobre.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

FONCTIONNEMENT DE L'AMA

- L'Association Musicale d'Arradon, ou AMA, est une association loi 1901 dont le siège se trouve à ARRADON.
- Sa vocation est d'enseigner tout style de musique, à tout âge, dans une perspective d'éducation populaire et de pratique collective.
- Son fonctionnement repose sur la participation active de ses membres et sur le bénévolat de leurs élus au conseil d'administration. A ce titre, il sera demandé à ses adhérents de participer directement, dans la mesure de leurs possibilités, à sa vie interne (AG, concerts – en tant qu'auditeur ou acteur).
- L'association se compose uniquement des membres actifs qui adhèrent aux statuts de l'association, à jour de leur cotisation annuelle et participant aux activités de l'AMA.

INSCRIPTIONS

- La saison musicale et l'exercice comptable qui y est associé s'étend du 1er octobre au 30 septembre (même en cas de reprise des cours avant cette date).
- L'inscription est annuelle, et implique l'acceptation du règlement intérieur.
- L'adhésion à l'AMA est annuelle et familiale.
- Les sommes dues doivent être réglées au moment de l'inscription. Un paiement échelonné est possible. Les chèques vacances sont acceptés pour un maximum de 50% de la somme totale due.
- L'inscription n'est considérée comme valide qu'une fois les règlements effectués et la d'inscription dument remplie.
- Les inscriptions tardives sont possibles. Dans ce cas, le montant de l'adhésion à l'Association est dû en totalité, et le montant de l'inscription aux cours ou ateliers proportionnel au salaire annuel restant à payer au professeur (et non au nombre de cours restants).

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SUITE

ANNULATIONS ET ABSENCES

- Les adhérents s'engagent pour l'année. L'adhérent qui arrête en cours d'année ne pourra prétendre à un remboursement sauf à trouver une personne qui le remplace. En cas de force majeure justifiée (raisons médicales ou professionnelles), le CA étudiera les circonstances et pourra effectuer une remise de cotisation dans les limites des versements effectués par chèque, virement ou prélèvement – aucun remboursement ne sera fait sur les chèques vacances.
- L'élève absent à un cours ou atelier ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- En cas de formation du professeur (1 fois/an) autorisée par le C.A. de l'AMA, le cours n'est ni rattrapé, ni remboursé.

ORGANISATION

- Les cours et ateliers sont dispensés selon un calendrier voté par le CA et consultable sur le site internet.
- L'assiduité aux ateliers et cours est de règle. L'adhérent doit prévenir l'enseignant dès que possible de son absence, et ceci quelle qu'en soit la cause.
- L'AMA n'est pas responsable d'un adhérent mineur ni en dehors des horaires cours où cet adhérent est inscrit, ni en cas d'absence du professeur. Le représentant légal d'un adhérent mineur doit donc s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'adhérent mineur dans les locaux de l'AMA, et venir le chercher à la fin de la séance si le mineur n'est pas autorisé à rentrer seul.
- Dans le cas d'un comportement inapproprié d'un élève, une sanction disciplinaire pourra être appliquée, allant jusqu'à l'exclusion de l'association. Cette sanction sera prononcée par le CA.
- L'adhérent ou son représentant autorise l'AMA en cas de nécessité absolue à solliciter les services d'urgence ou à faire conduire l'adhérent au Centre hospitalier de Vannes.
- L'adhérent doit être couvert par une assurance individuelle accident, garantissant la couverture des activités de loisir dans le cadre extra-scolaire. Cette assurance est obligatoire pour le cas où un accident corporel ou un dégât matériel serait occasionné, sans que la responsabilité de l'AMA soit engagée. Pour sa part, l'AMA dispose d'une assurance responsabilité civile.

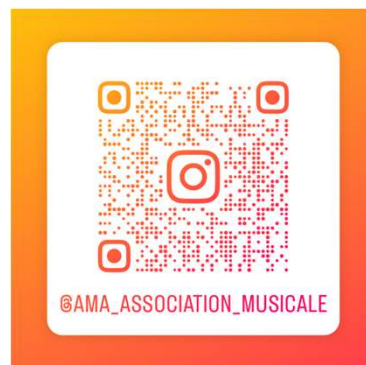
RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX !

- Toutes les infos et actualités sur :

➤ www.arradon-musique.fr



@AMA_ASSOCIATION_MUSICALE
Facebook



@AMA_ASSOCIATION_MUSICALE

- Permanence secrétariat/adhérents AMA

➤ Tous les mardis de 14h à 17h en salle Arpège
sauf périodes de vacances scolaires

➤ Contact : musique.arradon56@gmail.com

- AMA : nos partenaires

